BOY-DIFFUSION
LA BEAUTÉ PROFESSIONNELLE

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire **formation** dédié à la beauté

Votre Solution Coiffure & Esthétique
Siège social et centrale logistique
BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46
SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372
ID TVA : FR14 399 716 372

ETABLISSEMENT DE BRIVE
ZA DU MAZAUD
BOY DIFFUSION
19100 BRIVE
Tél. 05 55 74 43 73 *Fax*
email brive@boy-diffusion.fr
Siret 39971637200095

Livré à :
LE KIOSQUE DE LA COIFFURE

LHOMME EMILIE
PLACE DE BONNEVIOLE

46130 PRUDHOMAT

LE KIOSQUE DE LA COIFFURE

LHOMME EMILIE
PLACE DE BONNEVIOLE

46130 PRUDHOMAT

Facture

Echéance le 30/09/2024 Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois
Transporteur :

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R42
05/08/2024	1183496	CB036108	TICKET N° 49444 CAISSE 368	FREDERIC JAULHAC	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
111113-28MM	BIG.VELCRO X12	1,00	2,89		2,89	2,89	1
130921	BROS.D MELI MELO RETRO SUMMER BRUSH 24 X1	1,00	5,90		5,90	5,90	1
	RECAPITULATIF						
	Accessoires		8,79				

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution		Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
8,79				1	8,79	20,00	1,76	**** *10,55EUR

Facture 10,55

Clause de réserve de propriété
La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.
Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.
Tout retard de paiement entraine de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre ***code client*** *en référence*
IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque
Net à Payer : **10,55EUR** au plus tard le 30/09/24

Client : CB036108 Facture : 1183496 du 05/08/2024
SAS BOY DIFFUSION TOULOUSE